

Mairie de Puteaux
Hall administratif
131, rue de la République
92800 Puteaux

Horaires d'ouverture

Le lundi, mercredi, jeudi : de 9h à 18h

Le mardi : de 13h30 à 18h

Le vendredi : de 9h à 17h30

Le samedi : de 9h à 12h

Tél. : 01 46 92 92 92

DÉCLARATION DE LOCATION MEUBLÉE EN MAIRIE

DÉCLARATION D'UN MEUBLÉ EN LOCATION

HALL ADMINISTRATIF
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Toute personne, qui propose de louer un meublé de tourisme, doit faire une déclaration préalable à la mairie de la commune où est situé ce meublé.

Un récépissé vous sera alors fourni par la mairie.

PIÈCES À FOURNIR :

- Le document **Cerfa n°14004*02**, préalablement rempli, disponible sur Internet. Vous pouvez également vous le procurer auprès des hôtesses situées dans le hall administratif de l'Hôtel de Ville.
- Copie de carte d'identité en cours de validité.
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

www.vosdroits.service-public.fr

DÉLAI D'OBTENTION DU RÉCÉPISSÉ : IMMÉDIAT